

DELIBERATION N° 2010/12-03 - ACCEPTATION DE SUBVENTIONS RELATIVES A LA REHABILITATION DE LA SALLE SUZANNE LENGLEN

Rapporteur : Monsieur LAMY

Les travaux de réhabilitation de la salle Suzanne Lenglen ont débuté en mai 2010 et se sont achevés en novembre 2010.

Les travaux sont essentiellement financés par autofinancement. Pour le compléter, la commune a sollicité une aide financière du Centre National pour le Développement du Sport (C.N.D.S.).

En réponse, le Directeur Général du C.N.D.S. a informé Monsieur le Maire qu'il a attribué une subvention d'équipement sportif pour les travaux de réhabilitation de la salle Suzanne Lenglen.

Le montant de la subvention correspond à 13,84 % du coût des travaux. La subvention a été estimée à 64 000 € maximum en fonction du coût prévisionnel mentionné dans le dossier de demande de subvention. Elle sera ajustée selon le coût réel des travaux.

D'autre part, la commune a également sollicité une aide financière de la délégation territoriale du C.N.D.S. précité, plus particulièrement pour la mise en place d'un élévateur pour personnes à mobilité réduite.

En réponse, Monsieur le Préfet de la Région Lorraine, délégué territorial du C.N.D.S., a informé Monsieur le Maire qu'il a attribué une subvention pour les travaux de réhabilitation de la salle Suzanne Lenglen et plus particulièrement pour la mise en place d'un élévateur pour personnes à mobilité réduite.

Le montant de cette subvention est de 4 800 €.

Ces subventions seront imputées au compte 1311. Elles seront amorties sur une durée de 15 ans.

Monsieur le Maire remercie le Sénateur NACHBAR pour son implication dans le suivi de ce dossier ; grâce à sa persuasion nous pouvons obtenir une somme non négligeable d'environ 60 000 euros. Il remercie également les différents services qui ont instruit ce dossier.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'accepter la subvention du Centre National pour le Développement du Sport pour les travaux de réhabilitation de la salle Suzanne Lenglen équivalent à 13,84 % du coût réel des travaux avec un montant maximum de 64 000 € ;
- d'accepter la subvention de la délégation territoriale du Centre National pour le Développement du Sport pour les travaux de réhabilitation de la salle Suzanne Lenglen, plus particulièrement pour la mise en place d'un élévateur pour personnes à mobilité réduite, de 4 800 € ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2011.